Mai —juin 2023

Municipalité de Saint-Télesphore

Le Montjoie

Journal municipal

HORAIRE DU CHALET DES LOISIRS

Parc André-Leblanc
1600, chemin Saint-Télesphore

L'horaire du chalet des loisirs s'établit comme suit :
7 jours sur 7 : de 8h à minuit

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi au jeudi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 13h00 **PM FERMÉ**

Numéros d'urgence

9-1-1	Feu, ambulance, police
8-1-1	Info-Santé
5-1-1	Transport Québec
3-1-1	Urgence en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville
2-1-1	Soutien psychologique

HÔTEL DE VILLE
1425, route 340, Saint-Télesphore QC
J0P 1Y0

Téléphone **(450)269-2999**
Télécopieur(**450)269-2257**

Courriel info@st-telesphore.ca
Site internet www.saint-telesphore.com
Facebook facebook.com/saint-telesphore

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au jeudi 8H00 À 12H00 – 13H00 À 16H30
Vendredi 8H00 À 13H00—PM Fermé

DIRECTION GÉNÉRALE
Madame Danielle Glode, poste 3163
dg@st-telesphore.ca

MAIRIE
Monsieur David McKay, poste 3161
maire@st-telesphore.ca

ADJOINTE
Madame Manon Cuillerier, poste 3162
adjointe@st-telesphore.ca

URBANISME
Mercredi de 16h à 21h
Vendredi de 12h à 16h
Monsieur Pierre-Luc Paquet, poste 3158
urbanisme@st-telesphore.ca

SERVICE D'INCENDIE
450-802-2468
incendie@st-telesphore.ca

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE
Poste 3159
travauxpublics@st-telesphore.ca

URGENCE MUNICIPALE
Pour toute urgence nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture, veuillez composer le 3-1-1.

DANS CETTE PARUTION

Affaires municipales	2
Sécurité civile et incendie	3
Urbanisme	5
Hygiène du milieu et environnement	6
Vie communautaire	8
Loisirs et culture	10
Calendriers	12

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL **2023**

9 mai

13 juin

11 juillet

8 août

12 septembre

10 octobre

14 novembre

12 décembre

ComAlerte

COMALERTE est un système automatisé d'appels d'urgence performant de communication et d'alerte. Ce système sera bientôt en place et il permettra à la Municipalité de communiquer toutes les urgences (inondations, déraillement etc.) via message téléphonique ou SMS. Toutes les informations vous seront communiquées sous peu.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCHAINE SÉANCE

Mardi le 9 mai 2023 à 19h30
Centre communautaire Rémi-Sauvé

Les personnes qui le souhaitent peuvent poser leurs QUESTIONS au plus tard à 19h00 la journée même de la séance du Conseil:

- par courriel à dg@st-telesphore.ca;
- par téléphone au 450-269-2999 poste 3163;
- par internet au www.saint-telesphore.com/nous joindre.

Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité. Pour ceux n'ayant pas Internet, une copie est disponible sur demande.

TRAVAUX PUBLICS

Suite au départ de Monsieur Roger Bériault, nous aimerions le remercier pour son dévouement et son implication auprès de la Municipalité. Nous lui souhaitons bonne continuation dans tous ses projets.

Nous aimerions souhaiter la bienvenue au sein de notre équipe à Monsieur Jason Mackey comme responsable des travaux publics et Monsieur Antoine Perreault comme journalier. Tous les deux sont résidents de Saint-Télesphore.

ADMINISTRATION

ADJOINTE ADMINISTRATIVE SURNUMÉRAIRE

Pour répondre à des besoins occasionnels et/ou pour des remplacements, la municipalité souhaite combler sa banque de candidatures pour le poste d'adjointe administrative.

Toute personne intéressée est invitée à communiquer avec Mme Danielle Glode, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, au 450-269-2999 poste 3163.

PLAN D'URGENCE FAMILIAL

Au même titre que la Municipalité, en tant que citoyen vous devez établir un plan d'urgence familial complet.

- Établissez un réseau personnel de soutien composé de personnes connaissant vos besoins particuliers en santé (allergies, chirurgies, médicaments, tests de dépistage);
- Ayez un contact à l'extérieur de la région;
- Planifiez un abri temporaire chez une tierce personne qui ne risque pas d'être touchée par la même situation;
- Assurez-vous d'avoir un avertisseur de fumée et un extincteur portatif en bon état. De plus, il est fortement recommandé d'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone;
- Ayez une trousse d'urgence, de l'eau et de la nourriture pour vous débrouiller durant une période de 72 heures;
- Ayez une copie de vos polices d'assurances.

FEU À CIEL OUVERT

Vous devez obtenir un permis de brûlage et aviser le Service de sécurité incendie lorsque vous décidez de faire un feu à ciel ouvert.

La principale raison est pour éviter que les pompiers sortent inutilement si un autre citoyen communique avec les urgences pour vision d'un panache de fumée, évitant ainsi les coûts d'une fausse alerte.

Pour obtenir votre permis de brûlage, communiquez avec M. David Lévesque du Service de sécurité incendie au 438-507-6266.

TROUSSE D'URGENCE

Dans une situation d'urgence, vous devez être prêt à faire face aux **72 premières heures** et vous débrouiller sans source d'énergie ni eau courante. Il est donc recommandé de préparer une trousse d'urgence.

LA TROUSSE DOIT COMPRENDRE :

- ◊ Lampe de poche
- ◊ Radio à piles ou à manivelle
- ◊ Piles de rechange
- ◊ Trousse de premiers soins
- ◊ Bougies et allumettes ou briquets
- ◊ Désinfectant pour les mains
- ◊ Outils de base
- ◊ Clés additionnelles pour la maison et la voiture
- ◊ Argent de poche
- ◊ Documents personnels importants (pièces d'identitié, passeport)
- ◊ Nourriture (conserves, barres énergétiques et aliments déshydratés)
- ◊ Eau embouteillée (un à deux litres par personne par jour)
- ◊ Vêtements et chaussures (un rechange par personne)
- ◊ Couverture chaude ou sac de couchage (un par personne)
- ◊ Articles d'hygiène personnelle
- ◊ Médicaments
- ◊ Sifflet
- ◊ Ouvre-boîte
- ◊ Sac à dos
- ◊ Bloc-notes et crayons
- ◊ Articles pour vos animaux
- ◊ Liste de numéros de téléphone importants

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

CONTRÔLE ANIMAL

Vous pouvez contacter le Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges au 450-510-1508 pour une urgence concernant un **chien**, 24 heures sur 24.

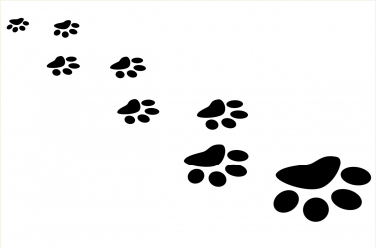

Extrait du règlement municipal

No. 340-22 sur les animaux

Malgré les articles 4, 5 et 7 la garde de poules est autorisée aux conditions suivantes :

20.1 Elle s'inscrit dans un contexte de développement durable et de sensibilisation à l'environnement ;

20.2 Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur d'un poulailler fermé ;

20.3 Un maximum d'un (1) poulailler fermé est permis par terrain dans les cours latérales et arrières seulement et non visible d'une voie de circulation et doit :

20.3.1 Se trouver à au moins 2 mètres des lignes de terrain ;

20.3.2 Se trouver à au moins 10 mètres d'un bâtiment voisin ;

20.3.3 Se trouver à au moins 2 mètres de toutes portes ou fenêtres.

20.4 Le nombre de poules gardées dans un (1) poulailler fermé est limité à un maximum de **six (6) poules, les coqs ne sont pas autorisés** ;

Extrait du règlement municipal

No. 340-22 sur les animaux

ARTICLE 9 **ANIMAUX ERRANTS**

Nul ne peut laisser errer un chien, un chat ou un autre animal hors des limites du terrain privé de son gardien.

ARTICLE 10 **MESURES DE CONTRÔLE**

10.1 Le gardien doit avoir, en tout temps, la capacité physique de retenir son chien et de le maîtriser afin qu'il ne puisse en perdre le contrôle.

10.2 Tout chien ou autre animal domestique fréquentant les endroits publics permis devra être retenu au moyen d'une laisse n'excédant pas 1,85 mètre de longueur, par une personne raisonnable qui en a le contrôle ou la surveillance, faute de quoi, tels les chiens, chats et animaux domestiques seront alors considérés comme chiens, chats ou animaux errants. Cette laisse et son attache doivent être d'un matériau suffisamment résistant, compte tenu de la taille du chien, pour permettre à son gardien d'en avoir une maîtrise constante.

10.3 Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.

10.4 Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

VENTE DE GARAGE

La tenue de vente de garage est autorisée deux (2) fois par année, soit la fin de semaine de la Fête des Patriotes en **mai** et de la Fête du Travail en **septembre**, 3 jours consécutifs, soit le vendredi, samedi et dimanche, sans permis et droit exigé.

La personne qui tient une vente de garage doit respecter les conditions suivantes:

- Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique;
- Il est interdit de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons.

En tout autre temps, vous devez obtenir un permis au préalable deux (2) semaines avant la vente de garage.

Les droits exigés sont de 20 $, pour une période de trois (3) jours consécutifs.

PROJET CONSTRUCTION TRAVAUX

Vous avez des projets, vous souhaitez rénover ou vous voulez réaliser des travaux sur votre propriété? Que ce soit faire de la construction, l'installation d'une piscine, de la transformation, un agrandissement ou une démolition vous devez vous assurer de respecter la législation d'urbanisme en vigueur.

N'attendez pas à la dernière minute pour faire votre demande de permis.
Contactez monsieur Pierre-Luc Paquet au poste 3158 ou par courriel à urbanisme@st-telesphore.ca.

COUPE D'ARBRES

Avant de couper des arbres, vous devez obtenir un permis auprès de la municipalité.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 282.09

Article 10.2.4

« Sur l'ensemble du territoire, aucun abattage d'arbres n'est autorisé, à l'exception des coupes à diamètre limité, coupes de jardinage, coupes de nettoiement et de dégagement, coupes d'assainissement et des coupes pour l'érection d'une construction ou l'exécution d'un ouvrage autorisé. »

FORMULAIRES DE DEMANDES DE PERMIS EN LIGNE

Visitez le site www.saint-telesphore.com sous l'onglet « Services » « Permis » « Formulaires - Demandes de permis ».

Il suffit de remplir le formulaire approprié à votre demande et d'envoyer une copie à urbanisme@st-telesphore.ca ou déposer une copie du formulaire à l'hôtel de ville.

ABRIS D'AUTO «TEMPO»

Les abris d'auto temporaires de type «Tempo» sont permis du 1er novembre au 15 avril de l'année suivante. Ceux-ci doivent **être démontés au plus tard le 15 avril** à chaque année. Merci de veiller à les retirer dans les délais prescrits.

Quiconque contrevient à cette disposition du règlement de zonage commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 $.

MAI MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES

Le 13 mai prochain entre 8h30 et 12h00 aura lieu au Parc André-Leblanc, une distribution gratuite d'arbres (jeunes pousses).

L'objectif de ce projet est de sensibiliser et d'éduquer la population à l'importance et au respect de l'arbre ainsi que de notre patrimoine forestier.

Ces arbres sont une gracieuseté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec le Club 4H.

Premiers arrivés, premiers servis

COMPOST

(NOUVEL EMPLACEMENT)

Le compost résultant de la collecte des bacs bruns est **offert gratuitement** aux citoyens de la Municipalité. Le compost est entreposé au 1946, chemin Saint-Télesphore (station de pompage). Vous devrez apporter des contenants et/ou des sacs pour le remplissage ainsi qu'une pelle.

Vous serez avisés lorsque le compost sera disponible. Toute personne désirant s'en procurer, doit communiquer avec la Municipalité au 450-269-2999 # 3162.

COLLECTE DE FEUILLES

Mercredi 10 mai 2023

Le ramassage des feuilles mortes se fera mercredi le 10 mai prochain. Veuillez mettre vos sacs au bord du chemin **avant 7h00.**

Les sacs de feuilles sont ensuite acheminés sur une terre agricole sur notre territoire, une manière simple et efficace de retourner la matière organique dans le sol.

Vous voulez aussi pratiquer le Feuillicyclage?

Voici quelques conseils pour donner de la vigueur à votre gazon, votre potager ou vos plates-bandes:

•Passez la tondeuse sur les feuilles sèches, dès qu'elles tombent. S'il y a trop de feuilles sur votre terrain, cela pourrait endommager votre gazon;

•Tondez les feuilles fréquemment;

•Réduisez la hauteur des dernières tontes de pelouse à 5 centimètres;

•Utilisez idéalement une tondeuse-déchiqueteuse.

En avril c'était le Mois de la Terre, nous sommes fiers d'être partenaires d'Appel à Recycler pour vous rappeler de recycler vos piles et batteries. En recyclant vos piles, vos gardez les métaux nocifs à l'écart des décharges. Découvrez davantage à RecyclezVosPiles.ca

COLLECTE DES BRANCHES

Semaine du 1er au 5 mai 2023

Le service de voirie passera dans la semaine du **1er au 5 mai** prochain avec la déchiqueteuse sur le territoire de la municipalité pour ramasser les branches. Veuillez respecter les règles pour faciliter l'opération de ramassage.

- Les branches doivent être placées en bordure du chemin, l'extrémité taillée orientée vers la rue;
- Les branches doivent être d'un maximum de 4 pouces de diamètre et les souches ont été retirées;
- Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées.

COPEAUX DE BOIS

Pour ceux et celles qui désirent des copeaux de bois, à la suite du déchiquetage des branches, veuillez communiquer avec la Municipalité au 450-269-2999 poste 3162 pour laisser vos coordonnées.

Tous les 2e mercredis du mois, vous êtes invités au centre communautaire pour le repas partagé afin de venir déguster un bon repas, discuter et vous amuser.

Les prochains repas partagés seront **mercredi le 10 mai 2023 et le 14 juin (à confirmer)** à midi au Centre communautaire Rémi-Sauvé.

Bienvenue à tous!!!

Pour informations :

Madame Micheline Lamarche au 450-269-3272

Madame Georgette Sauvé au 613-347-9869

À METTRE À VOTRE AGENDA

Quoi : Messe pour la fête de la famille

Quand : 9 juillet 2023 à 10h45

Où : Église Saint-Télesphore

Suivi d'un pique-nique familial sur la ferme de Francine et Marcel Marleau au 2323 chemin Ste-Catherine à Saint-Polycarpe. Plus d'informations dans le prochain Montjoie.

GRANDES ORGUES & GOURMANDISES

7e ÉDITION - 2023: Musique de films

CONCERT-SPECTACLE-BÉNÉFICE

Au profit de l'église Saint-Télesphore

Samedi – 10 juin à 19h30

Dimanche – 11 juin à 14h00

Église Saint-Télesphore, 1421 Rte 340

Billets: 25,00$/pers.

Pour infos et réservations de billets

Diane ou Paul McDonald: 450-269-2313

Gisèle Normandeau: 450-265-3173

FÊTE DE LA FIDÉLITÉ

Invitation spéciale à tous les couples qui célèbrent l'anniversaire de leur union par multiple de 5 ans et toutes les années, après 50 ans.

La Paroisse Notre-Dame-des-Champs vous convie à souligner ce bel événement, dimanche le 4 Juin 2023 à 10H45 à l'Église de Saint-Polycarpe. Après la messe, un vin et fromage vous sera servi.

Pour information supplémentaire :

Communiquer avec Francine au 450-265-3848 ou 450-429-8464

Livreurs(euses) / baladeurs(euses)

Popote roulante

Nos besoins: les **lundis**, **mercredis** et/ou **jeudis** dans les secteurs de Vaudreuil et de Soulanges.

Tâches

- Effectuer les livraisons en voiture entre 10h15 et 13h environ ;
- Noter les observations sur la feuille de route

Aptitudes recherchées

- Capacité à travailler en équipe ;
- Être à l'aise avec la clientèle aînée ;
- Faire preuve d'entregent / empathie.

Avantages

- Se sentir utile à la communauté.
- Avoir du plaisir, ambiance joyeuse et amicale.
- Les frais de déplacement de la livraison sont remboursés au tarif en vigueur.
- Après 10 heures de bénévolat, vous êtes membre du CCAVS.

Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges

Pour plus d'informations, contactez-nous par téléphone au (450)265-3548 poste 228 ou par courriel à : benevolat@ccavs.ca

VISION TRAVAIL

Vision Travail est un centre de service-conseils dont le mandat premier est d'encadrer les chercheurs d'emploi dans leurs démarches. Nos conseillères qualifiées vous offrent un soutien professionnel correspondant à vos besoins :

- Techniques chevronnées de recherche d'emploi
- Conseils, bilan professionnel, rédaction de CV et de lettres de présentation
- Exploration du marché caché et des outils informatisés
- Préparation à l'entrevue d'emploi
- Aide à l'intégration au travail
- Soutien professionnel personnalisé
- Atmosphère sympathique, chaleureuse et attentionnée

Chez Vision Travail, les services sont gratuits et accessibles à toute personne de 40, 50, 60 ans ou plus désireuse de retrouver un travail correspondant à ses valeurs et à ses compétences. Mettez toutes les chances de votre côté et prenez deux minutes pour nous contacter par courriel à *vaudreuil@visiontravail.ca* ou par téléphone au **450 455-5150**. Notre équipe vous attend!

ARBITRE RECHERCHÉ

LIGUE DE BALLE-MOLLE

«3-pitch»

Mixte et amicale

Vous connaissez les règlements, vous désirez vous amuser et être rémunéré en même temps, la ligue de balle molle est à la recherche d'un arbitre le mercredi soir de 18h30 à 22h30 dès le 31 mai.

Si vous êtes intéressé/e communiquez ou textez :

Danny Raymond 450-567-4466

ou via l'adresse loisirs@st-telesphore.ca

LIGUE DE VOLLEYBALL

Mixte et amicale

saison 2023

QUI? Pour tous les calibres de 14 ans et plus/ possibilité groupe 10-14 ans

QUAND? Le lundi dès le mois de juin

Entre 19h00 et 21h00

OÙ? Parc André-Leblanc

COÛTS? 20 $ par joueur

Vous pouvez vous inscrire seul ou en petit groupe à loisirs@st-telesphore.ca. Le nombre d'inscription déterminera le nombre d'équipe et l'horaire des parties. Veuillez indiquer votre nom, prénom, âge et numéro de téléphone.

LIGUE DE PÉTANQUE

saison 2023

Vous pouvez vous inscrire auprès de Mme Johanne Larose au 450-269-1050. Les équipes seront formées à la fin mai, la saison débutera début juin et les parties seront le mercredi soir. Bonne saison!

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK

www.facebook.com/LoisirsSaintTelesphore

Comité des loisirs

ZUMBA

ZUMBA, novice, intermédiaire ou avancé. Venez vous amuser tout en dansant sur des rythmes endiablés.

OÙ? Centre communautaire Rémi-Sauvé

QUAND? Du 13 avril 2023 au 1er juin 2023 (8 cours)
Jeudis de 19h à 20h

COÛTS?	Résidents	60$
	Non-résidents	75$
	Cours à la carte	15$

Zumba Logo PNG Vector

Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec Madame Nathalie Rozon au 514-943-9914 ou en appelant à la municipalité au 450-269-2999.

QU'EST-CE QUE LES CROQUE-LIVRES?

S'inspirant de l'approche « Prends un livre ou donne un livre », l'initiative des Croque-livres est un réseau de boîtes de partage de livres destinées aux jeunes âgés de 0 à 12 ans du Québec. Lancée en septembre 2014, l'initiative vise à rassembler et à engager les communautés autour du plaisir de la lecture. Adoptés et pris en charge par des organismes, des institutions, des entreprises ou encore des individus, les Croque-livres sont des points de chute qui offrent aux enfants et à leur famille un libre accès à des livres partagés.

La Municipalité a 2 points de chute :

- Hôtel de ville
- Parc André-Leblanc

Bonne lecture!

BIBLIOTHÈQUE SAINT-ZOTIQUE

Grâce à une entente avec la Municipalité de Saint-Zotique, vous avez accès à un abonnement annuel **sans frais**. Il suffit de présenter une preuve de résidence et le tour est joué! Vous avez accès à des livres imprimés, sonores ou numériques, à des jeux, jouets, revues, films et séries DVD.

Heures d'ouverture

Dimanche: Fermé
Lundi: Fermé
Mardi: 10 h à 18 h
Mercredi: 12 h à 20 h
Jeudi: 10 h à 18 h
Vendredi: 12 h à 20 h
Samedi: 10 h à 16 h

Pour des renseignements:
450-267-9335, poste 260
biblio@st-zotique.com

EXPOSITION DE TOILES

Une artiste de notre municipalité, Madame Louise Laurendeau-Leroux, a exposé ses toiles au centre communautaire Rémi-Sauvé. Utilisant le pseudonyme Lorendo comme nom d'artiste, elle a fait ressentir à travers ses toiles l'appel **SOS de la planète**.

Merci Lorendo pour votre implication et votre désir de partager.

MAI 2023

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2	3	4 ZUMBA	5	6
7	8	9	10 Collecte Résidus verts	11 ZUMBA	12	13 MAI
14 Bonne Fête des Mères	15	16	17	18 ZUMBA	19	20 Vente de garage
21 Vente de garage	22 FERMÉ Fête Patriotes Vente de garage	23	24	25 ZUMBA	26	27
28	29	30	31			

JUIN 2023

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1 ZUMBA	2	3
4 Fête Fidélité	5 VOLLEYBALL	6	7	8	9	10
11	12 TAXES VOLLEYBALL	13	14	15	16	17
18 Bonne Fête de Pères	19 VOLLEYBALL	20	21	22	23 FERMÉ St-Jean	24 Bonne Saint-Jean Baptiste!
25	26 VOLLEYBALL	27	28	29	30 FERMÉ Fête du Canada	

Matières recyclables	Matières domestiques	Matières organiques	Séance du Conseil	Collecte objets volumineux	Distribution d'arbres	Collecte de feuilles